

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**pénurie de main d'œuvre qualifiée**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Guignard, Sophie

## Bevorzugte Zitierweise

Guignard, Sophie 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: pénurie de main d'œuvre qualifiée, 2014*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 17.05.2025.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Sozialpolitik</b>	1
Soziale Gruppen	1
Migrationspolitik	1

# Abkürzungsverzeichnis

---

# Allgemeine Chronik

## Sozialpolitik

### Soziale Gruppen

### Migrationspolitik

**MOTION**  
DATUM: 16.06.2014  
SOPHIE GUIGNARD

Lors de la session d'été, le Conseil des Etats a adopté deux motions identiques, lancées par les Commissions de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national et des Etats. Ces deux motions font suite à la votation du 9 février, "contre l'immigration de masse" et à ses effets attendus sur la **pénurie de main d'œuvre qualifiée**. Le conseiller aux Etats Schwaller (pdc, FR) avait déposé en ce sens une motion en septembre 2013. Le peuple suisse ayant entre temps accepté l'initiative „contre l'immigration de masse“, le sénateur avait décidé de transmettre sa motion à la Commission du Conseil des Etats, dans le cas où celle-ci, à la lumière des récents résultats de votations, y verrait de nouveaux besoins ou propositions. Ainsi, dans la mouture finale, déposée le 24 février de l'année sous revue, le Conseil fédéral doit revoir sa stratégie et soumettre des propositions au parlement, notamment dans les domaines de la formation, de la santé et par rapport aux branches où les effets de la pénurie de main d'œuvre seront les plus marqués. En mai, la Commission du Conseil national a déposé une motion identique. Le Conseil fédéral a alors conseillé d'accepter les deux motions. Les deux chambres ont suivi cet avis en juin 2014.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> BO CE, 2014, p.575 ss.; ; BO CN, 2014, p.1010 ss.